



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 mai 2024

Délibération 2024-05-03

Convention d'appui opérationnel portant sur un  
outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs  
et usages des sols avec l'ANCT et le CEREMA

**Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET.

Procuration : Antoine GRANGE donne procuration à Antoine de MENTHON, Virginie SERAIN donne procuration à Nora SEGAUD-LABIDI.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX. MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Karine FALCONNAT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET. MM. Jacques DALEX et Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Michel LUCIANI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOQUIOL. MM. Claude ANTONIELLO, Xavier BRAND et Gérard LACROIX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO. M. Jean-Pierre LACOMBE et Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Joël MUGNIER

Procuration : François RAVOIRE donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Madame Isabelle VENDRASCO est nommé secrétaire de séance.

## **Convention d'appui opérationnel portant sur un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols avec l'ANCT et le CEREMA**

L'objet de la Convention est de définir les modalités pratiques et financières entre les l'ANCT, le CEREMA et le SCoT du bassin annécien aux fins d'assurer l'appui technique nécessaire à l'élaboration d'un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols, pour le SCoT du Bassin Annécien et ses partenaires.

### **Missions et modalités de réalisation :**

Le SCoT du Bassin Annécien souhaite requestionner son rapport à l'usage et aux fonctionnalités des sols, et pour cela :

- Construire et partager un **outil de connaissance et d'aide à la décision** permettant de qualifier les fonctionnalités et les valeurs des sols jusqu'à la maille parcellaire ;
- Animer, sur la base de cet outil, une **démarche d'intelligence collective** associant les collectivités et les partenaires concernés par ces sujets.

Les "valeurs" ou capacités des sols à évaluer sont multiples. On peut en donner la liste indicative suivante :

- Urbanisable / artificialisable,
- Rafrâichissement urbain,
- Économique/financière,
- Agronomique/type de production,
- Matière/matériaux,
- Environnementale : naturalité, zone humide, biodiversité, protection d'espèces en tant que réservoir ou corridor, biomasse... (y compris en renaturation)
- Perméabilité (participation au cycle de l'eau, capacité d'infiltration),
- Stockage du carbone,
- Potentiel de production d'énergie renouvelable,
- Absorption des polluants atmosphériques,
- Protection contre les risques naturels,
- Patrimoniale ou culturelle,
- Sociale...

### **Coûts prévisionnels :**

Total prévisionnel de l'étude : 49 800 € HT / 59 760 € TTC

Cerema : 40 % = 19 920 € HT / 23 904 € TTC

ANCT : 40 % = 19 920 € HT / 23 904 € TTC

SCoT du bassin annécien : 20 % = 9 960 HT / 11 952 € TTC = 20 %

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Président, ou son représentant, à signer une convention avec le CEREMA et l'ANCT dans le cadre de la mise en place d'un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols et signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Abstention : 00

Le comité syndical approuve la convention avec le Cerema et autorise le président ou son représentant à toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 mai 2024.



Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du .....

Le Président,